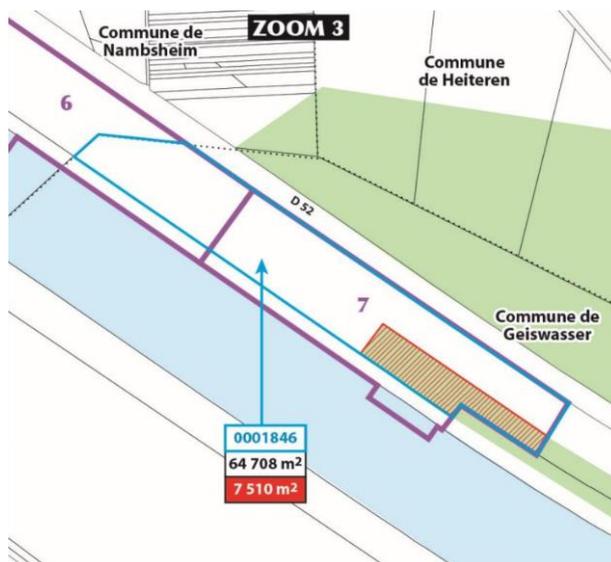


DESCRIPTION DES MISSIONS DE LA PHASE 2

Construction de la nouvelle zone portuaire sur EcoRhéna

Travaux préparatoires / Défrichage

Le défrichage, partiellement soumis à autorisation (7 510 m²), sera réalisé suivant la démarche « Eviter/Réduire/Compenser ».



L'application des mesures prévus par l'étude d'impact permettra de fortement réduire l'impact sur les espèces dépendantes des habitats boisés, à savoir le calendrier spécifique (automne) et le protocole de coupe « chiroptères ».

La compensation au titre du code forestier des surfaces défrichées atteindra un coefficient de 200%.

Voirie d'accès et raccordements aux réseaux

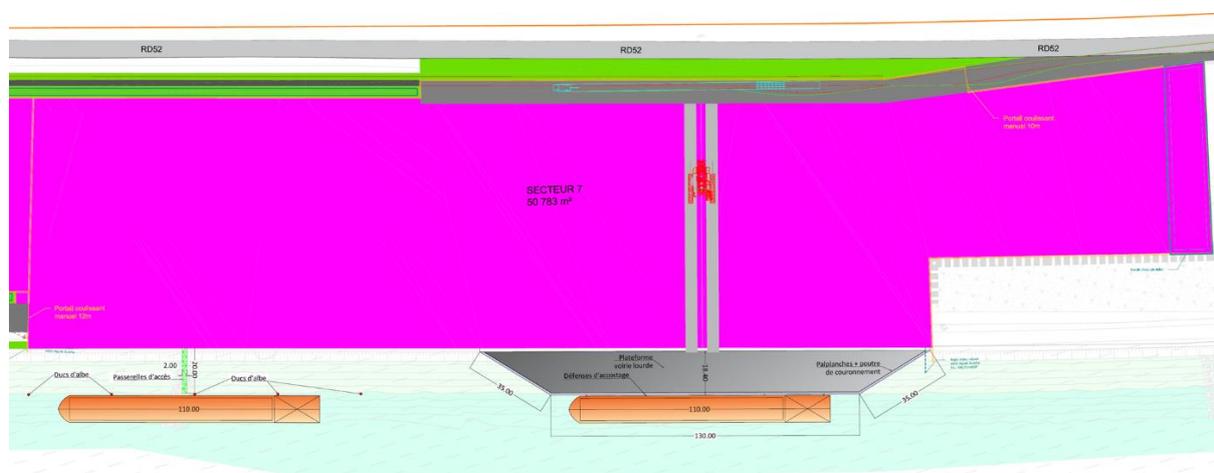
Réalisation de la voirie d'accès aux secteurs amodiés 4 et 5 ainsi qu'aux secteurs portuaires 6 et 7. L'accès au secteur 7 sera exclusivement réservé aux transports de colis lourds ou de dimensions exceptionnelles (tous les colis dont le passage par le giratoire « Dupont de Nemours » s'avèrera impossible).

Réalisation de l'ensemble des réseaux (eaux pluviales, eaux usées, télécom, fibre optique, éclairage public, eau potable, défense incendie, et électricité) desservant les secteurs 4 à 7.

Terminal Colis lourds et Terminal agricole et multivrac

L'ensemble formant le terminal colis lourds et le terminal multivrac s'étendra sur une surface de plus de 5 ha.

Schéma de principe :



Le projet englobe la réalisation des ouvrages de berge, des voiries, des surfaces de stockage et des réseaux divers.

Voiries et surfaces de stockages

Les voiries et les surfaces de stockages auront des portances différentes en fonction de leur destination. La portance de la plateforme colis lourds sera adaptée aux contraintes des colis les plus lourds.

Tél.: +33 3 89 72 56 00 • Fax : +33 3 89 72 69 92 • E-mail : contact@port-rhenan.fr • www.port-rhenan.fr

La composition des voiries et des surfaces de stockage comprendra, après terrassement :

- un traitement de sol spécifique pour augmenter la portance
- l'apport et la mise en œuvre de couches de formes en concassé recyclé issu de la première compensation environnementale (Démolition de l'ancienne route EDF)
- la pose d'enrobés multicouches type « voirie lourde » d'épaisseurs adaptées en fonction de leur destination

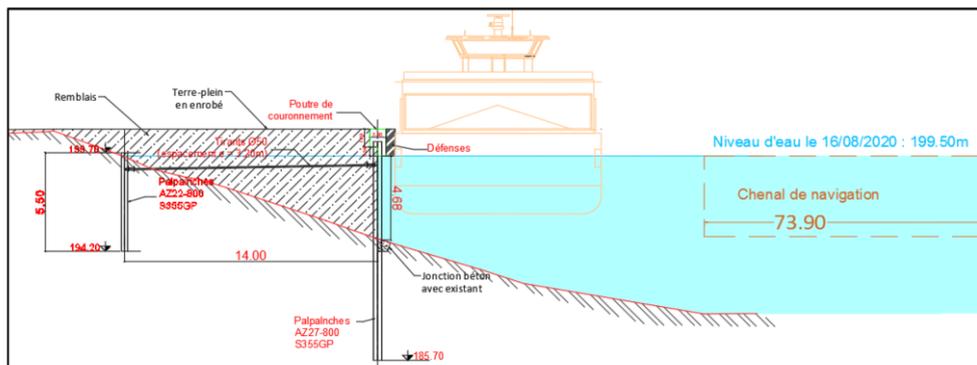
Un chemin de roulement spécifique aux déplacements de la grue colis lourds mobile sur chenille sera réalisé en béton armé sur le terminal colis lourds. Ce chemin de roulement sera complété par la mise en place d'un platelage spécifique de protection en bois.

Ouvrages de berge

Deux types d'ouvrages de berge sont prévus :

- quai droit en palplanches sur 130 m de longueur pour la plateforme colis lourds
- appontement sur ducs d'albe pour le quai terminal agricole et multivrac

Quai droit en palplanches en remblais sur le canal



Les travaux de réalisation du quai consistent en :

- La mise en œuvre du rideau de soutènement en palplanches à 18 m de la berge par voie fluviale
- La démolition du perré maçonné existant localement pour permettre le fonçage des palplanches et du contre rideau ;
- La mise en œuvre du contre-rideau et la pose des tirants
- Les remblais, réalisés à l'avancement depuis la berge ;
- Réalisation de la poutre de couronnement béton ;
- La réalisation des travaux de voirie.
- Traitement des jonctions avec l'existant

PORT RHENAN DE COLMAR NEUF-BRISACH • Port Rhénan • Zone Portuaire 68600 VOLGELSHEIM • France

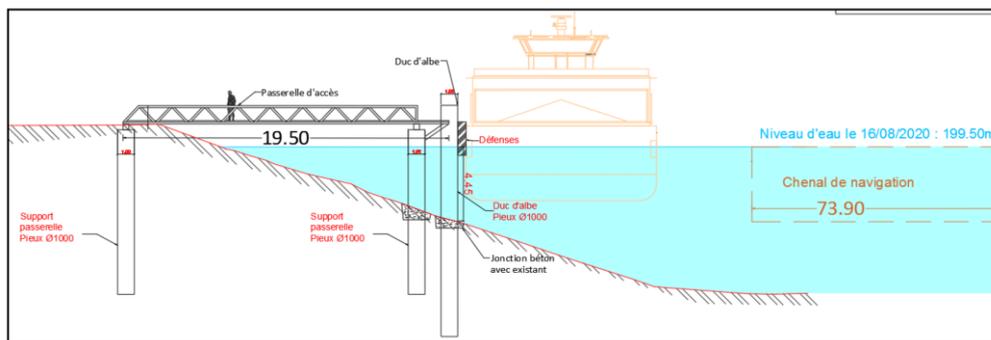
SEMOP au capital de 1 000 000 €

RCS Colmar 894 611 243 00011 • Code APE : 5222Z • TVA FR08 894 611 243

Caisse d'Épargne • IBAN FR76 1513 5090 1708 0029 6852 927 • BIC CEPAFRPP513

- Pose des équipement divers et finitions (bollards défenses, ...).

Appontement sur ducs d'albe



Les travaux de réalisation de l'appontement sur ducs d'albe consistent en :

- Démolition de perré
- Battage et recépage des pieux
- Réalisation de l'étanchéité autour des pieux (remplissage béton),
- Mise en place des équipements (bollards, défenses, etc),
- Réalisation des chevêtres des pieux de passerelles,
- Pose de la passerelle d'accès
- Mise en place des équipements divers et finitions de passerelle (platelage, garde-corps,...).

Les travaux sur les ouvrages de berge seront réalisés par voie terrestre et fluviale.